

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 9 décembre 2016 à 18h30

Présents : Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi
MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Adrien Kempf - Christian Sacchi

Excusés : Fabrice Dejean (procuration à Adrien Kempf)
Françoise Thorat (procuration à Vanessa Portaz)
J-Jacques Thorat (procuration à J-Marc Buttard)

Absent : Romain Buttard

Présente également : Martine Kempf
Secrétaire de séance : Jean-Marc Buttard

Le compte rendu de la réunion du 7 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

1° - Personnel

. Nouveau régime indemnitaire :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dans la fonction publique territoriale (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014).

Ce nouveau dispositif est composé de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, Sujétions, et d'Expertise (IFSE), indemnité principale qui vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dont le versement est facultatif, il est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Cette délibération a été soumise au préalable au Comité technique compétent qui a rendu son avis le 08 décembre 2016.

Le Conseil municipal, après avoir accepté de tenir compte des avis du Comité technique décide d'instaurer l'IFSE et le CIA pour le cadre d'emploi d'attaché et d'adjoint administratif à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire déterminera, par arrêté individuel, notifié à l'agent, le taux ou le montant individuel au vu des critères et des conditions fixées dans la délibération.

. Participation de la collectivité à la protection sociale des agents :

Madame Kempf rappelle au Conseil municipal que, conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités ont la

possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents pour le risque SANTE (risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité garantis par la souscription à une complémentaire santé auprès d'une mutuelle notamment, le risque PREVOYANCE (risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès garantis par la souscription de contrats de type maintien de salaire).

Monsieur le Maire indique que les collectivités n'ont aucune obligation de mettre en place une participation à la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette participation aux agents titulaires et stagiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre d'une procédure de labellisation, à la complémentaire SANTE souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de **29 €** brut à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée. (6 voix POUR, 2 abstentions : Adrien Kempf et Monique Mérilhou et 2 CONTRE : Vanessa Portaz et Françoise Thorat).
- Décide d'accorder à compter du 1^{er} janvier 2017 sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires pour financer la couverture du risque PREVOYANCE c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, de fixer pour ce risque le montant unitaire de **15 €** brut par mois et par agent pour un agent à temps complet, participation proratisée en fonction du temps de travail.(9 voix POUR, 1 abstention : Adrien Kempf).

. Transfert Primes/Points :

Monsieur le Maire informe le Conseil des dispositions prévues dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) qui prévoit une revalorisation indiciaire accompagnée d'une mesure d'abattements sur les indemnités perçues.

Ce dispositif prévoit le remplacement des échelles 3, 4, 5 et 6 de la catégorie C par les échelles C1, C2 et C3, l'instauration d'un seul cadencement d'échelon et un reclassement indiciaire.

. Avancements de grade 2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil deux avancements de grade pour l'année 2017 à savoir, Pascal Nicolas au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe et Giraud Sandrine au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Ces propositions seront soumises à l'avis de la CAP compétente du 06 mars 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte ces propositions.

. Recrutement agent contractuel :

Monsieur le Maire informe le conseil du recrutement d'un agent contractuel du 19/12/2016 au 31/03/2017.

2° - Auberge La Cascade

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la visite de l'auberge par un couple intéressé par une reprise de la structure.

Dans l'attente de précisions complémentaires sur la nature de l'activité envisagée, Monsieur le Maire contactera l'Asadac afin de préparer un projet de bail de 3 ans.

3° - Tarifs Secours sur piste (hiver 2016/2017)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs des secours sur piste pour la saison d'hiver.

4° - Divers

- Une enquête publique complémentaire aura lieu du 23/01/2017 au 10/02/2017 pour le projet LYON TURIN.
- L'enquête publique pour la modification du PLU se tiendra du 06/01/2017 au 08/02/2017.
- Indemnités de conseil au Percepteur : le conseil municipal accepte, à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil d'un montant de 367.60 € pour Monsieur Chalon et de 183.80 € pour Monsieur Plouvier.
- Dossier FREE : Suite aux intempéries de la fin novembre, un dossier demande de subvention sera déposé au Conseil départemental au titre du FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) pour des travaux de protection de la voirie menant à l'ONERA.
- Cérémonie des vœux 2017 : elle est prévue le vendredi 06 janvier 2017.
- Une annonce sera diffusée dans la commune pour savoir si des personnes sont intéressées pour construire une résidence principale dans le cadre d'un projet de lotissement.
- Convention pluriannuelle de pâturage au lieudit les Côtes : Adrien Kempf présente au Conseil la convention de pâturage avec Mme Bérengère Bottagisi à compter du 1^{er} janvier 2017. Accord du CM qui autorise le Maire à signer.
- Christian Sacchi fait le point sur l'avancement du dossier de procédure d'abandon engagée pour l'immeuble Pimentel.
- Relations avec le Diocèse : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Association diocésaine a décidé de ne pas renouveler le bail du presbytère. D'autre part, suite à plusieurs échanges au sujet des archives déposées au presbytère et après avoir obtenu des informations claires et précises de la part des Archives départementales, un courrier sera adressé au Diocèse pour lui fixer les règles de restitution de certains documents.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'arrêté en date du 08/12/2016 portant fusion des communautés de communes Terra Modana et Haute Maurienne Vanoise a été signé par Monsieur le Préfet.
- Un courrier sera adressé à M. le Président de la Communauté de communes pour lui confirmer que le délégué communautaire de la commune sera M. Buttard Jean-Marc, Maire et son suppléant, M. Christian Sacchi, 1^{er} Adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Jean-Marc BUTTARD